

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 mars 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 26 ; de présents = 24 ; de votants = 26

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 08/03/2023

Date de publication : 21/03/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRE)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Francis ADNOT

<< >>

AFFAIRE 2023.010 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Au vu du compte administratif 2022, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal.

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget de la Commune de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement :
 - A l'article 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé : **487 827.87 €**
- Résultat d'investissement :
 - à l'article 001, Excédent d'investissement reporté : **669 007.73 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ADOpte ces propositions d'affectation des résultats du compte administratif 2022.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Maire,
Philippe LANDURÉ**

